

— AGRICULTURE ET FORÊTS, AIDES ET SUBVENTIONS — SOUTIEN EXCEPTIONNEL AUX JEUNES AGRICULTEURS BETTERAVIERS



Alors que le virus de la jaunisse continue de se propager sur les récoltes de betteraves, entraînant des pertes de rendements importantes, le Département apporte une aide financière exceptionnelle aux jeunes producteurs de betteraves en Seine-et-Marne qui ont jusqu'au 28 février 2021 pour en faire la demande.



Créé le: 21/12/2020

- Mis à jour le : 10/02/2021

Les deux confinements et la pandémie de la Covid-19 ont fortement ralenti l'activité de nombreux agriculteurs, surtout ceux dont le secteur de la restauration représente la principale clientèle. Mais une double crise touche les producteurs de betteraves.

Depuis l'été 2020, le virus de la jaunisse se propage dans les récoltes betteravières. Transmise par des pucerons, cette maladie entraîne une décoloration des feuilles devenant jaunes voire rougeâtres, épaisses et cassantes. Les pertes de rendement sont considérables, pouvant atteindre entre 30 et 50% de la production, [selon le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation](https://agriculture.gouv.fr/filiere-betterave-sucre-plan-de-soutien-gouvernemental-pour-faire-face-la-crise-de-la-jaunisse) (<https://agriculture.gouv.fr/filiere-betterave-sucre-plan-de-soutien-gouvernemental-pour-faire-face-la-crise-de-la-jaunisse>).

Aider la filière betteraves

Cette crise frappe de plein fouet la production de betteraves et de sucre en Seine-et-Marne, premier département agricole d'Île-de-France. Ses rendements se sont effondrés à 30 tonnes par hectare, [d'après un article paru dans le Figaro le 1er décembre 2020](https://www.lefigaro.fr/flash-eco/jaunisse-recolte-2020-catastrophique-pour-la-betterave-a-dans-le-figaro-le-1er-decembre-2020) ([https://www.lefigaro.fr/flash-eco/jaunisse-recolte-2020-catastrophique-pour-la-betterave-a-](https://www.lefigaro.fr/flash-eco/jaunisse-recolte-2020-catastrophique-pour-la-betterave-a-dans-le-figaro-le-1er-decembre-2020)

La séance de l'Assemblée départementale du 17 décembre dernier a approuvé le dispositif exceptionnel d'aide aux jeunes agriculteurs producteurs de betterave. Une enveloppe de 150 000 € est accordée aux exploitations de betteraves de moins de trois ans (la date d'installation doit être postérieure au 1er janvier 2017), dont la production est impactée par la mauvaise récolte de 2020. En fonction de la surface totale de l'exploitation et de la quantité de betteraves produites en 2020, l'aide varie entre 1 500€ et 2 800€.

Pour être éligibles à cette aide, veuillez remplir le dossier à télécharger sur [cette page \(https://www.seine-et-marne.fr/fr/appels-projet-subventions/aide-aux-jeunes-agriculteurs-betteraviers\)](https://www.seine-et-marne.fr/fr/appels-projet-subventions/aide-aux-jeunes-agriculteurs-betteraviers), avant le 28 février 2021.

CHIFFRES-CLÉS

336 000

hectares

de terres agricoles en Seine-et-Marne

1er

département agricole

d'Île-de-France

88

jeunes agriculteurs

recensés en Seine-et-Marne

65 %

des jeunes agriculteurs

produisent des betteraves avec une part de cette culture dans leur surface agricole utilisée comprise entre 5 et 32 %.